



Enseignement Public et Informatique
 Association (Loi 1901)
 13 rue du Jura - 75013 PARIS - (1) 43 37 86 14
 Télécopie : (1) 45 80 64 04

Fondée en 1971
 agréée et habilitée par
 le Ministère de l'Education Nationale

Paris, le 23 mai 1995

Monsieur François BAYROU
 Ministre de l'Education Nationale

Monsieur le Ministre,

Nous nous réjouissons que votre Ministère s'oriente vers la création d'un enseignement de culture générale en informatique pour tous les élèves de seconde, enseignement qui se prolongera par des options diversifiées, selon les séries, en classes de première et de terminale. Cette décision correspond à la demande de l'assemblée générale de l'EPI réunie à Paris le 19 novembre 1994.

Un tel enseignement est de nature à permettre une meilleure utilisation, par les élèves, de l'informatique et des technologies associées (CD-ROM, CDI, réseaux télématiques, multimédias) dans les différentes disciplines et activités éducatives.

Il devra s'appuyer sur des pratiques innovantes déjà mises en oeuvre dans les Ateliers de Pratique des Techniques de l'Information et de la Communication (APTIC) et dans la précédente option informatique des lycées.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur deux conditions qui nous semblent indispensables à son succès :

- une montée en charge sur plusieurs années doit être programmée notamment pour permettre un renforcement de l'horaire actuellement insuffisant et l'équipement des établissements en matériels modernes (selon une enquête récente du Département de l'Evaluation et de la Prospective, plus de la moitié des ordinateurs disponibles dans les établissements du second degré ne peut recevoir les progiciels récents).

- des formations adaptées doivent être mises en place dès maintenant dans les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres et dans les Missions Académiques de Formation des Personnels.

L'association Enseignement Public et Informatique, toujours soucieuse d'une meilleure intégration de l'informatique et des technologies nouvelles en général dans le système éducatif, reste à votre entière disposition.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Jacques BAUDÉ
 Président de l'EPI
 p. le Bureau national